

## Contrat de mission temporaire

IP 76 - INTERIM & PLACEMENT  
11 RUE HENRI MESSEGER  
76330 ND DE GRAVENCHON  
sarl au capital de 100.000 EUR  
TEL 02.32.84.02.35 FAX 02.32.84.05.82  
SIREN 491625802 APE:7820Z URSSAF : LE HAVRE  
Caution Bancaire : SOCAMETT 2 rue de Penthièvre 75008 PARIS



Contrat **27317** Initial Semaine 23.2026

Client	<b>INTERIM QUALITE FORMATION</b>
	11 RUE HENRI MESSEGER
	76330 PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE

Interimaire	<b>EON Robin</b>
	473 ALLEE DE BEUZMESNIL
	76280 TURRETOT

<b>N° Client</b> INTER
<b>Contact</b> POUJA
<b>Lieu Mission</b> ELEVATION;AVENUE DU CANTIPOU 76700 HARFLEUR
<b>Moyen Acces</b> VL
<b>Siret</b> 49162580200062 <b>Naf</b> 7820Z
<b>Effectif</b> : 1 à 4 sal. <b>DuréeColl:</b> <b>Org.tps travail</b> :

<b>N° Matricule</b> 3090
<b>Nationalité</b> française
<b>N° Séc. Soc.</b> 1971027229346/22
<b>Né(e) le</b> 25/10/1997 à EVREUX FRANCE
<b>Qualification</b> Calorifugeur (Non cadre) Pcs:632j
<b>Titre Profession</b> C.Ident:110684200952 15/06/2026

<b>Motif</b> Formation
------------------------

<b>Justificatif</b> FORMATION AU CONTROLE ET PORT DU HARNAIS & FORMATION AU CONTROLE DES MOYENS D ACCES POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR
--

<b>Dates</b> 04/06/2026 au 04/06/2026 inclus *
--

<b>Caractéristiques du poste</b> CONTROLE ET PORT DU HARNAIS / CONTROLE DES MOYENS D ACCES POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR
---

<b>Durée hebdo</b> 3,50 Hrs <b>Période d'essai</b> 2 JT
<b>Horaires</b> 08h00-11h30 -
<b>Retraite</b> : REUNICA 154 rue A.France 92599 LEVALLOIS PERRET Cedex
* Le terme de la mission prévu dans le contrat initial ou dans l'avenant de prolongation peut être aménagé dans les conditions prévues aux articles L.1251-30 et L.1251-31

<b>Risques professionnels</b> Ce poste n'est pas à risque selon articles du code du travail en vigueur (dont L.4154-2)
<b>Référence de commande</b> ELEVATION
<b>Salaire de référence</b> 14,50 Eur NON CADRE

<b>Suivi individuel renforcé dans l'EU (Art L.1251-22 CT) :</b> Non
---

<b>Facteurs pénibilité:</b> Non
---------------------------------

<b>Payé</b>
<b>Taux horaire payé (brut)</b> 14,50 Eur/H
<small>Icp:10%</small>
<small>DEMANDE D'ACOMPTÉ AVANT LE MARDI MIDI / PAYE LE 11 DU MOIS SUIVANT</small>
<small>Adr.V.M.:SANTRA PLUS 29 BIS RUE THIERS 76170 LILLEBONNE</small>

* Le soussigné certifie être libre de tout engagement, accepte la mission proposée aux conditions du règlement intérieur et des mentions portées au verso. * L'embauche par l'utilisateur à l'issue de la mission n'est pas interdite sous réserve des interdictions fixées aux articles L.1251-36 39 et 40, et L.1244-3 et 4 du code du travail. * Les informations concernant le motif, la durée, la rémunération et les caractéristiques particulières du poste de travail, sont données sous la responsabilité de l'utilisateur, seul habilité à les justifier. * Il peut vous être délivré, à votre demande et en fin de mission une attestation PÔLE EMPLOI. * L'intérimaire autorise l'ETT à pratiquer un abattement pour frais professionnels prévu par l'arrêté du 20/12/2002, si sa profession est visée à l'art. 5 de l'annexe 4 du CGI au titre de l'année sociale en cours. L'intérimaire peut y renoncer par écrit, sa demande étant prise en compte au 1er jour de l'année sociale suivant sa renonciation * En cas de changement d'adresse, l'intérimaire s'engage à nous le signaler sous 48 heures.* L'intérimaire atteste avoir reçu la DUE, la notice et le bulletin de désignation des bénéficiaires relatifs au contrat de prévoyance GAN
<small>Adr.V.M.:SANTRA PLUS 29 BIS RUE THIERS 76170 LILLEBONNE</small>

Fait à Port-Jérôme-sur-Seine le 18/05/2026
IP 76 - INTERIM & PLACEMENT 11 RUE HENRI MESSEGER 76330 ND DE GRAVENCHON TEL 02.32.84.02.35

Contrat à signer sous 48 H.
Signature de l'intérimaire TURRETOT



Gilles VIGNE,  
18.05.2026 07:42 UTC

Signé électroniquement par :  
Robin Eon  
20.05.2026 10:29 UTC